



**COMPTE-RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2022  
Salle du conseil municipal**

**Étaient Présents :** Anne-Marie BONOT, Sébastien BOURGUET, Christine BUCHON, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Éric LAFONT, Jean-Michel LAINE, Cyril OZIL, Caroline RECHT, Jean-Luc SAUVAYRE.

**Absents Excusés :** Sylvain OZIL (procuration à Stéphanie CROXO)

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BONOT.

**Ordre du jour :**

1. Vote des tarifs communaux 2022,
2. Vote des subventions aux associations 2022,
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022,
4. Vote du budget communal 2022,
5. Validation convention SACPA - prestations de services pour capture et prise en charge des carnivores, le ramassage des cadavres d'animaux sur la VP et la gestion de la fourrière animale,
6. Validation renouvellement convention pluriannuelle d'adhésion à l'Agence Technique du Conseil Départemental du Gard.
7. Divers

---

**Signature du compte-rendu de la précédente réunion et des délibérations.**

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H30.

**1. Vote des tarifs communaux 2022,**

**Foyer Communal :**

- ✓ Caution dégradation : 500 €
- ✓ Caution nettoyage : 150 €
- ✓ Location aux associations du village : 60 € ; Réveillons St Sylvestre : 200 €
- ✓ Location aux habitants du village : 200 € ; Réveillons St Sylvestre : 200 €
- ✓ Location autres : 400 € ; Réveillons St Sylvestre : 600 €
- ✓ Location sono : 10 €

**Adopté à l'unanimité.**

**Cimetière :**

- ✓ Concession (1e m<sup>2</sup>) : 50 €

**Adopté à l'unanimité.**

**Columbarium :**

- ✓ Emplacement (case 4 places : 40 cm x 40 cm x 29 cm) : 500 €
- ✓ Concession 15 ans : 150 €
- ✓ Concession 30 ans : 250 €
- ✓ Concession 50 ans : 400 €

**Adopté à l'unanimité.**

**Occupation temporaire du domaine public :**

- ✓ L'occupation du domaine public ne peut être gratuite, le montant est donc fixé à 100 € / journée.

**Adopté à l'unanimité.**

✓ Vote de la RODP 2022 (Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange)  
En application des dispositions du décret N° 2005-166 du 27 décembre 2005, le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par ORANGE au titre de l'exercice 2021 s'élève à : 357,29 €  
**Adopté à l'unanimité.**

## **2. Vote des subventions aux associations 2022.**

Le conseil municipal d'Euzet décide d'accorder les subventions attribuées aux associations, suivantes :

- APE « Le Troubadour » : 20 € par élèves résidant la commune d'Euzet
- Anim'Euzet : 300 €
- Sport Culture International « QWAN KI DO » : 200 €
- Euzet Tonic : 200 €
- Association Les Elfes et Nous : 200 €

**Adopté à l'unanimité.**

- Club de l'amitié : 200 €

**Charles CROXO, membre de l'association, ne prend pas part au vote**

**Adopté à l'unanimité par 10 voix**

- Société de chasse « La Diane » : 300 €

**Christine BUCHON et Charles CROXO, membres de l'association, ne prennent pas part au vote**

**Adopté à l'unanimité par 9 voix**

## **3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022.**

Mr le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Cependant, afin de compenser la perte de revenus due à la suppression de la taxe d'habitation, la part initialement attribuée au département sera rétrocédée à la commune.

- Taxes foncières (bâti) : 42,46 %
- Taxes foncières (non bâti) : 20,01 %

**Adopté à l'unanimité.**

## **4. Vote du budget communal 2022.**

### **Adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Pour information : le référentiel M57 a vocation de devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de fongibilités des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ensemble du Conseil Municipal ayant reçu le BP 2022 au préalable, Mr le Maire présente le budget communal M14 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Dépenses fonctionnement : 737 595,05 €
- Recettes fonctionnement : 737 595,05 €
- Dépenses investissement : 622 245,76 €
- Recettes investissement : 622 245,76 €

**Le budget 2022 est voté à l'unanimité.**

## **5. Validation de la convention avec la SACPA (fourrière animale),**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de reconduire la convention avec un prestataire pour la capture et la prise en charge des carnivores, le ramassage des cadavres d'animaux sur la VP et la gestion de la fourrière animale.

Lecture est faite des services proposés par la SCAPA pour un montant forfaitaire annuel HT de 480,35€. Ce montant pourra être révisé chaque année selon les conditions énumérées dans ladite convention.

**Adopté à l'unanimité.**

## **6. Validation renouvellement convention pluriannuelle d'adhésion à l'Agence Technique du Conseil Départemental du Gard.**

Pour mémoire : les Agences Départementales, prévues à l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales, sont chargées d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

Dans ce cadre, le département du Gard, par sa délibération n° 120 en date du 06 juillet 2017 a décidé la création d'une Agence Départementale sous la forme juridique d'un Établissement Public Administratif. Ce nouvel outil vise à apporter aux élus une expertise technique, juridique et financière suffisante pour mener à bien des projets d'équipement et d'aménagement public et la gestion des affaires communales ou communautaires.

La présente convention a pour objet d'acter l'adhésion de la Commune à l'Agence, de définir le montant de la cotisation d'adhésion, la nature et les modalités des prestations proposées par l'Agence à la Commune.

Montant de l'adhésion : 214,50 € / an

Durée : la présente convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans (2021, 2022, 2023) à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle est renouvelable à échéance par tacite reconduction.

**Adopté à l'unanimité.**

## **7. Divers :**

### **Convention de pâturage pour les caprins :**

Pour mémoire : une première convention d'une durée de 9 ans avait été étudiée au mandat précédent entre la mairie et Mme MERCANTE afin de lui octroyer une autorisation de faire paître ses chèvres et participer ainsi à l'entretien des bois de la commune. Celle-ci n'avait pu aboutir et être signée faute d'éclaircissement de la conformité du cheptel de la pétitionnaire et face aux réticences des services de la DDPP et de l'ONF.

Une nouvelle requête identique de la part de Mr MIREAU (conjoint de Mme Mercanté) a été présenté et fait débat lors du conseil du 18 mars dernier. Selon les informations obtenues auprès de la DDPP, le troupeau en question répond aux normes sanitaires. Mr le maire a demandé à Mr MIREAU de se mettre à jour des cotisations auprès d'une société d'équarrissage, seul élément manquant.

Christine BUCHON devait rencontrer Mr MIREAU sur site pour étudier avec le berger les zones à débroussailler et qui pourraient être octroyées par convention de pâturage. Malgré plusieurs tentatives, elle n'est pas parvenue à rencontrer Mr MIREAU ou Mme MERCANTE sur place.

Mr le Maire serait favorable à la signature d'une convention pour deux ans sur un secteur déterminé pour mesurer l'efficacité du pâturage sur la lutte contre le risque incendie, et souhaite qu'un rendez-vous soit organisé sur site dans les plus brefs délais avec les éleveurs Mme MERCANTE et Mr MIREAU, le technicien de l'ONF Mr FONTAINE, et l'élue en charge du dossier Christine BUCHON.

JL SAUVAYRE propose que, dans la mesure du possible, il soit mentionné par écrit que si l'entretien n'est pas correct, le bénéficiaire de la convention serait dans l'obligation de le faire réaliser par une entreprise à ses frais.

Stéphanie CROXO préconise d'attendre le rendez-vous avec Mr FONTAINE pour revenir sur une convention bien encadrée.

L'ensemble du conseil approuve cette décision et propose de réfléchir à une nouvelle convention (s'il y a lieu) après la rencontre avec Mr FONTAINE.

**DFCI** : Christine BUCHON nous rappelle qu'une demande de contrôle de l'entretien des DFCI nous a été proposé par les services compétents (réponse requise avant le 22 avril)

Charles CROXO nous rappelle que les derniers entretiens ont été faits en 2019 et, si les travaux de débroussaillage ne sont pas réguliers, les DFCI ne seront plus aux normes.

Christine BUCHON se rapproche du SIVU du Mont Bouquet pour obtenir davantage de renseignements et savoir si ce contrôle est gratuit ou quel en serait le coût.

**Remise du trophée village fleuri** : le village a concouru pour la première fois et obtenu les félicitations du Jury. Jean-Luc SAUVAYRE et Caroline RECHT se sont rendus à Nîmes pour recevoir cette récompense et obtenir les conseils des membres du jury pour continuer l'effort entrepris. Une récompense de 120 € pour l'achat de plantes nous a été allouée, Christine BUCHON se rendra chez le paysagiste et de nouvelles plantes viendront embellir le village. Mr le Maire souhaite souligner et remercier celles et ceux qui s'investissent au quotidien dans l'embellissement du village, les employés communaux, les élus, sans oublier les administrés.

**PLU - Compte rendu de la réunion avec les services de la sous-préfecture** : Jean-Luc SAUVAYRE fait le compte rendu de la réunion qu'il a eu avec les services de la préfecture afin d'avoir des éclaircissements concernant la mise en place du PLU.

En préambule, il nous explique que, dorénavant, toutes les constructions à venir devront être urbaines c'est à dire dans l'enceinte du village, essentiellement en lieu et place de ce qu'appellent ces services des « dents creuses », les espaces non construits entourés de parcelles bâties. Une nouvelle rencontre est prévue pour revoir les dents creuses car il semble y avoir des aberrations (par exemple les parkings du foyer et du champs de foire seraient considérés comme « dents creuses »).

Selon les services de l'Etat, de 2021 à 2031 nous pourrions bâtir sur 4,5 hectares.

D'autre part, le PLH d'Alès-Agglomération (programme local de l'habitat) fait une projection sur l'évolution de l'habitat sur Euzet à 10 ans (en se basant sur ce qui s'est construit entre 2009 et 2018, soit une moyenne de 2 logements /an), estimant ainsi 20 logements à construire sur les 10 prochaines années.

Christine BUCHON fait remarquer que, si nous ne pouvons construire que 2 logements par an, la commune n'aura jamais les moyens de mettre en place un PLU dont le coût est estimé à +/- 60.000 €, sans compter les révisions imposées tous les 6 ans en moyenne.

Cyril OZIL note l'incohérence des chiffres et de ces projections : à 10 ans 4,5 hectares pour 20 logements équivaut à des parcelles de 2250m<sup>2</sup> en moyenne, alors que les services de l'Etat encouragent à la densification et réduisent considérablement les possibilités par leur opposition récurrentes lors des demandes d'urbanisme et la mise en place de nouvelles contraintes telles que la nouvelle cartographie « Aléa feux de forêt » de 2021.

Jean-Luc SAUVAYRE a donc évoqué la carte communale : elle est plus simple, moins chère (entre 20 et 30.000 €) toutes les études préalables (études de ruissellement, les aléas feux de forêts, glissements de terrain et loi climat) sont les mêmes pour le montage des deux dossiers. Elle nous permet également d'instaurer les zones d'activités. Elle n'a pas de durée et doit être validée par la DDTM.

Stéphanie CROXO et Cyril OZIL pensent que la carte communale n'est qu'une solution provisoire et craignent un investissement pour une durée limitée avant que le PLU (voire le PLUI) ne soit obligatoire.

A l'issue de ce compte rendu, le conseil municipal mandate JL SAUVAYRE pour poursuivre les investigations auprès des services de Mr le sous-préfet avant de prendre une décision.

**Aléas « Feux de forêt »** : Jean-Luc SAUVAYRE revient sur cette partie importante des études inhérentes à l'établissement d'un plan local d'urbanisme et nous fait remarquer qu'au vu des cartes qui lui ont été présentées, il serait bon que nous nous rapprochions des services concernés pour rectifier les zonages aléa Fort et Très Fort décidés par Mme la Préfète du Gard, car elles ne reflètent pas la réalité du terrain. Mr le Maire rappelle que la commune d'Euzet n'a pas validé le PPRI pour les mêmes raisons, mais qu'en ce qui concerne l'Aléa Feux, les communes ne sont pas invitées à délibérer : C'est un porté à connaissance. Seul le maire prend la responsabilité pénale s'il délivre une autorisation dans un secteur frappé de cet aléa.

**Décorations de Noël** : la commission finance a prévu le budget nécessaire suite aux devis sollicités par Éric LAFONT. Il est décidé d'acquérir 8 nouvelles décorations et d'équiper plusieurs lampadaires des systèmes de branchement et de fixation que cela requiert.

Éric LAFONT se rapproche des entreprises concernées et se charge de suivre les interventions.

**Éclairage du parking du foyer** : la commission finance a prévu le budget nécessaire suite au devis sollicité par Charles CROXO. Stéphanie CROXO demande s'il est possible de faire réaliser un second devis avant d'arrêter une décision. Cyril OZIL se charge d'en procurer un autre.

**Nouveaux matériels espaces verts** : la commission finance a prévu un budget pour l'acquisition de matériels électriques sur batterie pour remplacer ceux à moteur thermique.

Christine BUCHON se charge de l'acquisition du nouveau matériel pour les employés municipaux.

**Pièges à Frelons Asiatiques** : La commune a commandé et propose gratuitement aux administrés 2 à 3 pièges par foyer pour tenter d'éradiquer ces nuisibles qui mettent en périls nos abeilles à miel endémiques. Ils sont offerts et disponibles en mairie, livrés avec un mode d'emploi et une recette permettant de fabriquer l'appât nécessaire préconisé par les apiculteurs : « Un mélange de la même quantité de bière brune, de vin blanc et de sirop de fruit rouge comme du cassis. La bière et le sirop attirent les frelons et le vin blanc repousse les abeilles ». Les habitants doivent venir récupérer leurs pièges en mairie en se munissant d'une pièce d'identité et/ou un justificatif de domicile.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.